

# Document de Pierre Puissant

Retranscrit de l'original par Patrick Claude de l'association au pied du mur à Mallefougasse.

Le 6 mars 2017

Vente de terre entre Tiran Rosalie et Gaubert Prosper le 18 février 1867

## Vente

L'an mil huit cent soixante-sept et le dix-huit février, par-devant nous Ricard Pierre-François notaire à la résidence de la commune de Peyruis, chef-lieu de canton, Basses-Alpes ; soussignés avec témoins, est comparu Dame Tiran Rosalie, sans profession, veuve Roux, demeurant et domiciliée à Mallefougasse, laquelle de son gré, fait vente et transport, sous toutes les garanties de fait et de droit à Sieur Gaubert Prosper, propriétaire cultivateur, demeurant et domicilié à Mallefougasse à ce présent et acceptant, d'une partie de terrain vague, situé au village de Mallefougasse, quartier dessous le village, touchant du levant la commune et Messire Rambaud, du midi ledit Rambaud, du couchant l'acquéreur, du nord partie restante. La partie restante à Dame veuve Roux, à un mètre de large sur toute la longueur du bâtiment attenant et lui appartenant. Pour par l'acquéreur en prendre la possession et jouissance dès ce jour, à charge par lui d'en payer les impositions, il souffrira la servitude du passage sur la partie à lui vendue au profit de la Dame vendeuse et la vie durant de celle-ci.

Cette vente est faite et consentie pour le prix et somme de soixante francs, qui ont été comptés tout présentement par le Sieur Gaubert, pris et vérifiés par la Dame Roux, au vu de nous Notaire et témoins, dont 'elle en concède bonne et valable quittance.

Dont acte fait et passé, lu et publié aux parties, à Peyruis dans l'étude ; en présence des Sieurs ; Raboin Théophile maréchal ferrant et Bonnet Pierre cordonnier demeurant et domiciliés à Peyruis, témoins requis et signés avec le Sieur acquéreur et nous notaire. La veuve Roux requise de signer a déclarée ne le savoir-faire, le tout après lecture (signés) : Gaubert Prosper, Rabanier, Bonnet et Ricard notaire.

Plus bas est écrit

Enregistré à Peyruis le vingt et un février 1867, folio 18 c<sup>o</sup> 5 ; reçu trois francs trente centimes, décime trente-trois centimes, (signé) Bonnet à la minute.

Pour expédition conforme Ricard.

En marge :

Examiné au bureau des hypothèques de Forcalquier le vingt-trois février 1867 au reçu 150 n<sup>o</sup> 42 : reçu pour timbre écrit et facture cinq francs quatre centimes : le conservateur.